FICHE DE POSTE

Fiche de poste : DGT-2010-26-A

Direction ou Structure	DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
Unité administrative:	Sous direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail. Bureau des conditions de travail et de l'organisation de la prévention (CT 1)
Localisation géographique :	39-43 quai André Citroën – 75932 PARIS CEDEX 15
Mission de l'unité administrative :	Le bureau CT1 assure le pilotage stratégique et l'animation de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il impulse et coordonne les plans d'action et la réglementation qui permettront de garantir une meilleure protection de la santé et de la sécurité au travail. Ces questions de santé au travail revêtent aujourd'hui une importance grandissante comme en témoigne l'actualité du bureau avec des dossiers touchant notamment à : - la prévention des risques psychosociaux (lutte contre le stress au travail) - l'amélioration des conditions de travail des jeunes de moins de 18 ans - la réforme des services de santé au travail (médecine du travail) Compte tenu de ses objectifs, ce bureau présente 4 caractéristiques essentielles : - *Une fonction transversale* majeure découlant du pilotage par la direction de cette politique d'amélioration des conditions de travail qui s'exprime, notamment, au travers du Plan Santé Travail ; - *Une prédominance interministérielle* de la majorité des dossiers traités puisque, dans un souci de décloisonnement des politiques publiques, le bureau travaille en liaison étroite avec d'autres ministères (santé, environnement, recherche, agriculture, fonction publique) ; - *Une perspective européenne et internationale évidente*, compte tenu de l'importance des normes communautaires dans ce domaine, et de la densité des réseaux internationaux auxquels la sous-direction participe activement ; - *Une forte dimension d'échanges avec les intervenants locaux*, en particulier vers les services déconcentrés du ministère, échanges qui ne peuvent que se développer en liaison avec le « service de l'animation territoriale de la politique du travail » de la direction. Il assure une mission essentielle de concertation avec les différents acteurs de la politique de santé et de sécurité au travail, qu'il s'agisse des partenaires sociaux ou des organismes intervenant dans la prévention des risques professionnels, notamment la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS - branche AT-MP). Il anime les travaux du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), comité consultatif placé auprès du ministre chargé du travail. Ce bureau s'articule autour de **2 pôles :** ➢ **Pôle 1 « Politique générale de la prévention des risques professionnels** » : Ce pôle impulse et conduit l'ensemble de la politique de prévention des risques professionnels, dans une démarche d'expertise et d'action. Il propose des analyses et des orientations sur les thèmes liés à la santé au travail à partir de l'exploitation des données disponibles - notamment celles transmises par la CNAMTS ou la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES). Au besoin, il finance des études ou suscite des travaux de recherche. Il est impliqué dans la conduite des actions internationales (OIT/BIT) et surtout européennes (participation aux réunions communautaires, aide à l'élaboration et à la diffusion des normes, suivi de la transposition des directives). Au plan national, il exerce un rôle pivot dans la coordination entre les acteurs concernés (partenaires sociaux, autres départements ministériels, agences et organismes experts), dans une démarche transversale, aujourd'hui essentiellement tournée vers l'atteinte d'objectifs prédéfinis par les plans d'actions gouvernementaux (Plan Santé Travail, Plan National Santé Environnement, Plan Cancer,

FICHE DE POSTE

	programmes LOLF). Il revient en particulier à ce pôle de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du Plan Santé Travail 2010-2014 qui constitue la feuille de route du ministère en matière de prévention et de réduction des risques professionnels. Il assure également le suivi des nombreux opérateurs en santé et sécurité au travail, ainsi que la tutelle et le pilotage stratégique de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Enfin, il contribue aux actions de communication internes et externes en matière de santé et sécurité au travail (manifestations nationales, européennes ou internationales, publications, site Internet, campagne grand public de sensibilisation) et coordonne la rédaction annuelle du bilan des conditions de travail. ➢ **Pôle 2 « Acteurs et organisation de la prévention en entreprise »** Ce pôle pilote la mise en œuvre concrète de la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise, impliquant tous les acteurs (obligations de l'employeur, instances représentatives du personnel en matière de santé et sécurité, droits individuels des salariés). A ce titre, il encadre l'organisation et le fonctionnement des services de santé au travail (formation et rôle des médecins du travail, mise en œuvre de la pluridisciplinarité), pilote les dispositifs spécifiques à certaines activités (risques technologiques, co-activité, …) ou à certaines catégories de travailleurs (jeunes, seniors, femmes enceintes, …) et veille à la cohérence des dispositions propres à certains secteurs (fonctions publiques, agriculture, transports). Ce pôle est également chargé de l'instruction des recours hiérarchiques et contentieux relatifs, notamment, aux décisions prises par les inspecteurs du travail en matière de composition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), d'aptitude ou d'inaptitude professionnelle pour des raisons médicales, de licenciement de médecins du travail, de dérogations à l'affectation de jeunes à des travaux dangereux, d'agrément de services de santé au travail.
Effectifs et moyens ;	<u>Ressources humaines</u> : 20 personnes (16 A, 4 C) 1 chef de bureau 1 adjoint, 2 chefs de pôles 11 agents du cadre A (attachés, inspecteur du travail) 1 contractuel 4 adjoints administratifs d'administration centrale <u>Budget :</u> Crédits gérés en 2010 (en crédits de paiement) par le bureau pour l'ensemble de la sous-direction : - Subvention de fonctionnement de l'ANACT : 12,5 M€ - Subvention de fonctionnement de l'ANSES : 9,7 M€ - Fonds pour l'amélioration des conditions de travail : 3M€ - Crédits d'études et de recherche : 2,7 M€

Poste :	Chargé(e) d'études Europe et international
Catégorie	A
Programme :	111
Affectation fonctionnelle	Bureau CT 1

FICHE DE POSTE

Activités :	Sous l'impulsion du responsable du pôle, vous assurez principalement les fonctions ci-après : **1 – Une fonction et d'expertise dans le domaine communautaire et international** ❑ Suivi et analyse des pré-contentieux et contentieux sur tous les textes communautaires intéressant les conditions de travail, la protection de la santé et de la sécurité au travail. Cette activité de veille à développer peut s'accompagner, dans certains cas, de la rédaction de réponses aux enquêtes et saisines de la Commission ; ❑ Suivi de l'état d'avancement des négociations et de la transposition des directives européennes (centralisation et coordination de toute l'information utile sur la transposition à destination du Secrétariat général des affaires européennes). A ce titre, sur le champ SST, vous travaillez en étroite collaboration avec tous les bureaux de la sous-direction. ❑ Suivi des organisations multilatérales (organisations spécialisées de l'ONU, Conseil de l'Europe, OCDE) A ce titre, vous préparez et coordonnez, en lien avec les agents du bureau en charge des thématiques visées et les autres bureaux de la sous-direction) les réponses aux demandes et rapports émanant d'organismes européens et internationaux. Ex : rapports sur les conventions OIT, BIT, sur la charte sociale Européenne, dossiers thématiques OCDE,…). Vous analysez et exploitez les travaux de ces principaux réseaux et instances. Le cas échéant, vous participez aux réunions de ces organismes. **2 – Une fonction de développement des réseaux communautaires** ❑ Préparation des réunions et suivi de l'activité des instances et des réseaux européens ayant pour objet la SST et les conditions de travail, en particulier l'Agence européenne de sécurité et santé au travail de Bilbao, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail de Dublin, le comité consultatif de Luxembourg et les services techniques de la Commission européenne. Participation au conseil d'administration de l'Agence de Bilbao comme membre suppléant. Cette fonction stratégique implique, en particulier, un rôle d'appui permanent au « point focal » français référent de l'agence de Bilbao, des contacts directs avec les services des agences, un suivi de la mise en œuvre des règlements des agences ; l'alimentation des agences et de la Commission en informations intéressant la politique française en santé au travail ; l'analyse et l'exploitation des documents issus de tous ces organismes et leur articulation avec les travaux des instances internationales ; la participation aux travaux et réunions thématiques de ces organismes. **3 – Une fonction d'information et de communication** ❑ Préparation et coordination des actions de communication organisées à l'initiative de l'Agence de Bilbao (organisation de séminaires d'information et de concours européens pour le recueil de bonnes pratiques de prévention des risques). Dans ce cadre, vous êtes le correspondant attitré de l'Agence de Bilbao ainsi que des services déconcentrés et des entreprises associés à ces actions de communication ; ❑ Préparation et participation à toute autre action de communication de dimension européenne ou internationale portant sur la santé et la sécurité au travail (rédaction du chapitre « Europe » du Bilan annuel des conditions de travail, participation à l'organisation de forums internationaux sur cette thématique…) ; ❑ Préparation et suivi des réunions de la Commission spécialisée n°1 du COCT, lorsque celle

FICHE DE POSTE

	ci est consultée sur les questions européennes ou internationales et rédaction des comptes-rendus de réunions ; ❑ Préparation (en lien avec la mission d'appui à l'évaluation, à la prospective et aux actions européennes et internationales) des opérations de coopération internationale bilatérale (jumelage en particulier), intéressant le champ de la SST (définition du programme thématique, planning des intervenants…) ; ❑ Contribution à l'alimentation et à l'actualisation des sites Intranet et Internet relatifs à la santé et sécurité au travail (sites français et européens). Cette fonction comporte une part d'animation vis-à-vis de l'ensemble des bureaux de la sous-direction ainsi que de représentation de la sous-direction auprès de différentes instances européennes et, le cas échéant, internationales. Elle exige un grand potentiel d'autonomie et d'initiatives qui ne peut être séparé d'un souci constant de rendre compte.
Compétences métier :	
Compétences spécifiques du poste :	❑ **Caractéristiques générales** Attaché(e) confirmé(e), disposant d'une solide pratique de l'action administrative. Une expérience communautaire ou internationale serait un atout indéniable. ❑ **Exigences spécifiques** - Capacité d'organisation et d'animation : mobilisation des différents partenaires, organisation des coopérations nécessaires et adaptées aux objectifs, sens collectif et goût du travail en équipe ; - Aptitude à l'initiative et à la conceptualisation associée à un souci de formalisation et de synthèse (rédaction de rapports sensibles ou expression de positions dans des réunions européennes...) ; - Sens de l'ouverture et de la négociation requis par le dialogue avec les partenaires sociaux et les interlocuteurs étrangers ; - Aptitude à l'analyse des situations et des positions des différents acteurs ; - Pratique de l'anglais, écrit et oral ; - Familiarité avec la bureautique (traitement de texte, tableurs, bases de données, Internet,...).

Corps / Grade / Profil de recrutement :	Inspecteur du travail		
Situation du poste	Poste susceptible d'être vacant		
Contacts :	**Qualité :**	Tel :	@ :
Mme Mireille JARRY	Sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail	01.44.38.26.41	mireille.jarry@travail.gouv.fr
M. Laurent GRANGERET	Chef du bureau CT1	01.44.38.24.40	laurent.grangeret@travail.gouv.fr
Mme Clélia DELPECH	Adjointe au chef du bureau CT 1	01.44.38.27.09	clelia.delpech@travail.gouv.fr
Mme Colette COURTOIS	Chef du bureau des ressources humaines et des affaires générales	01.44.38.27.02	colette.courtois@travail.gouv.fr